

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et Messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 36

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-368

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2021 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. Dépôt des états financiers 2020 ;
07. Approbation des états financiers 2020 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

08. Adoption du règlement n° 226-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 et le règlement 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement 215-2021 concernant la garde des animaux ;

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

09. Autorisation paiement Sintra inc. – retenue de 5 % pour le rang de l'Île et chemin de la Commune ;
10. Autorisation de paiement Sintra inc. – travaux rang Haut-de-la-Rivière ;
11. Réfection pavage rang Saint-Louis – autorisation de paiement
12. Autorisation paiement Mécanique CRD – réparation plaque d'acier coin Maurault et Descôteaux ;

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Programme de qualification – Traitement des eaux usées
14. Autorisation paiement Mécanique CRD – secteur Notre-Dame réparation plaque d’acier ;
15. Demande de branchement à l’égout de monsieur Olivier Raffestin au 130, rue Haut-de-la-Rivière ;
16. Demande de monsieur Philippe Beaugard pour une entrée d’eau au 392, rang du Chenal-Tardif ;
17. Demande de monsieur Olivier Noël et madame Geneviève Brouillette – entrée d’eau et d’égout ;
18. Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-St-François – adoption budget 2022

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

19. Modification à la résolution 2021-06-246 – alinéa 7

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

20. Demande de don Cercle des fermières ;
21. Demande de la Fabrique Sainte-Marguerite d’Youville – impression de dépliants ;
22. Autorisation paiement entraîneurs/arbitres et personne en charge du soccer – saison 2021
23. Centre communautaire – Problématique avec l’école et les égouts – autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des Municipalités ;
24. Centre communautaire – achat d’un défibrillateur et une trousse de premiers soins
25. Autorisation paiement Mécanique CRD – réparation banc de parc coin Maurault et Lt Gouv. Paul Comtois ;

-
-
26. Affaires diverses ;
 27. Documents déposés ;
 28. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
 29. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 septembre 2021, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-369

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 septembre 2021 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 22 septembre 2021, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-370

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 septembre 2021* et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 septembre 2021 ;

2021-10-371

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de octobre

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	833 7	FQM - Station d'épuration ND, glissement terrain rang De L'Ile	1 091.39 \$
2	833 8	La Maison des jeunes du Bas Saint-François - Contribution financière 2021	5 000.00 \$
3	833 9	Petite Caisse - Papier légal, piles, téléphone, essui-tout, savon vaisselle, inspection mécanique	194.70 \$
4	834 0	Ministre des finances - Frais annuels élévateur vertical	89.51 \$
5	834 1	Spec-Tech inc. - Micros sans fil, trépied de table	743.54 \$
6	834 2	Génicité - Honoraire professionnel de la réfection rang Du Haut-De-La-Rivière	14 636.32 \$
7	834 3	Groupe Hémisphère - Présentation publique	1 448.69 \$
8	834 4	annulé	- \$
9	834 5	Lambert Therrien S.E.N.C. - Poursuite judiciaire EXP, Excavation Tourigny	4 899.44 \$
10	834 6	Pépinière Janelle & fils inc. - Spirea Vanhoutte	1 321.64 \$
11	834 7	Ministre des finances - Sanction pour le site des neiges usées	2 500.00 \$
12	834 8	annulé	- \$
13	834 9	annulé	- \$
14	835 0	Le Courrier Sud - Avis public de consultation dossier de la Fabrique Ste-Marguerite d'Youville	428.86 \$
15	835 1	Fabrique Ste-Marguerite - Terrain rue Ally	7 500.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			39 854.09 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de septembre 2021	10.50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois d'août 2021	67.84 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois d'août 2021 + bottes	200.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			278.34 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de août 2021	1 363.82 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 25 août 2021	6 327.13 \$

3		Ministre des finances - 1/2 vers. Services de la Sûreté du Québec	92 135.00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de septembre 2021	11 402.90 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de septembre 2021	4 799.35 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de septembre 2021	4 664.41 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de septembre 2021	18.34 \$
8		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois de septembre 2021	98.79 \$
9		Visa Desjardins - Peinture jaune, Matrec, Zoom, Microsoft, Congrès (2x), Itunes...	2 135.84 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			122 985.82 \$

Fournisseurs 2021

1	835 2	Mongrain-Roy Katy - Subvention natation (Nolan Desmarais)	71.92 \$
2	835 3	Agritex - Couteaux pour tracteur	51.25 \$
3	835 4	Buropro - Photocopies du mois de septembre 2021, brochures	727.08 \$
4	835 5	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de septembre 2021	457.28 \$
5	835 6	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois septembre 2021	321.99 \$
6	835 7	Location Équipements Raydan - Huile 10w30 5L	64.00 \$
7	835 8	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation d'août 2021	30.00 \$
8	835 9	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	237.13 \$
9	836 0	Les Éditions juridiques FD inc. - Papeterie élection 2021	1 259.67 \$
10	836 1	Petit-Caisse - Liqueurs, déodorisant, danrées pour élections	195.70 \$
11	836 2	Martech - Panneau de vitesse 80 km - Panneau route de la Grande-Ligne 2x	351.26 \$
12	836 3	Mégaburo - Classeur 13 pochettes, divers papier, chemises légal, affiche 12x12	373.36 \$
13	836 4	Municipalité Sainte-François-du-Lac - 4/4 vers. Arrosage des mouches noires	7 075.27 \$
14	836 5	Patrick Morin - Élagueur 12", clapet pour toilette (2x), corde nylon	76.31 \$
15	836 6	Huot - U en Acier clé de boîte de service (aqueduc)	221.30 \$
16	836 7	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau septembre 2021	17 498.24 \$
17	836 8	R.G.M.R Bas Saint-François - 10/12 vers. Quote-part 2021	19 464.38 \$
18	836 9	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 2 interventions	28 760.92 \$
19	837 0	Réseau Biblio - Réparation de livre	42.76 \$
20	837 1	Spec-Tech - Location d'équipement audio le 31-08-2021	384.01 \$
21	837 2	Infotech - 50% papeterie de taxation 2022	544.98 \$
22	837 3	Signé François Roy - Modification site Internet élection	68.99 \$
23	837 4	Déchi-Tech Mobile - Déchiquetage de documents	63.24 \$
24	837 5	ADN - Alertes municipales du mois de septembre 2021	52.66 \$
25	837 6	Desmarais Sylvain - Subvention natation (Nathan Desmarais)	36.30 \$
26	837 7	Entretien Katom Enr. - Contrat pelouse 2021	14 053.88 \$
27	837 8	Thomson Reuters - MAJ #53 Accès à l'info. Loi annotée	138.60 \$
28	837 9	Paysagement Précourt inc. - 4/4 versement entretien paysager	4 125.00 \$
29	838 0	Réfrigération S.P. inc. - Réparation du réfrigérateur centre communautaire	823.64 \$
30	838 1	Ministre des finances Environnement - Demande d'accès à l'information	5.18 \$
Sous-total des factures à payer			97 576.30 \$

Total des factures du mois	260 694.55 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. Dépôt des états financiers 2020

2021-10-372

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 pour la Municipalité de Pierreville sont déposés à la table du conseil par Madame Lyne Boisvert, directrice générale, tels que préparés par la firme Groupe RDL.

Le rapport financier démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice de 472 002 \$.

L'excédent de fonctionnement non affecté cumulé au 31 décembre 2020 de la municipalité est de 644 392 \$, tandis que l'excédent de fonctionnement affecté de la municipalité est de 2 266 172 \$. Il n'y a aucun financement des investissements en cours.

07. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2020 ont été déposés à la présente séance du conseil ;

2021-10-373

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les états financiers 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

08. Adoption du Règlement no. 226-2021 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 et le règlement 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies et le Règlement 215-2021 concernant la garde des animaux

Règlement n° 226-2021

Règlement omnibus modifiant le Règlement général harmonisé RM-2020 et le Règlement n° 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies

CONSIDÉRANT qu'AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 septembre ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la secrétaire-trésorière ;

2021-10-374
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville décrète ce qui suit :

CHAPITRE I

Règlement général harmonisé RM-2020

1. Le règlement général harmonisé RM-2020 est modifié par ce qui suit :

a. L'ajout à l'article 9 de la définition suivante :

«
« **FEUX À CIEL OUVERT** désigne un feu extérieur autre qu'un feu allumé dans un foyer extérieur conçu à cette fin et dont l'âtre et la cheminée sont munis d'un pare-étincelle conforme au règlement municipal relatif à la prévention incendie en vigueur.

b. L'ajout de l'article 125.1 suivant :

«125.1 Feux à ciel ouvert

Il est interdit d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, de quelque nature que ce soit, sans l'autorisation expresse de la municipalité.

Le non-respect des conditions et recommandations auxquelles l'autorisation est assujettie constitue une infraction. »

c. Le remplacement de l'article 126 paragraphe b) par le suivant :

« b) de trois cents (300 \$) à mille dollars (1 000 \$) pour toute contravention aux articles 123 à 125.1 ».

CHAPITRE II

Règlement n° 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies

2. L'article 19.3 du Règlement n° 154-2016 sur la prévention et la protection contre les incendies est modifié et remplacé par ce qui suit :

« 19.3 Infraction

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, à l'exception de la section 6 commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Toute personne, utilisateur, qui enfreint l'une ou quelconque des dispositions de ce règlement excepté la section 6 est coupable d'une offense et passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) et de pas moins de trois cents dollars (300 \$).

Pour une récidive dans les douze (12) mois suivant l'infraction, le montant maximal prescrit ne peut excéder deux mille dollars (2 000 \$) et pas moins de mille dollars (1 000 \$).

Toute personne, utilisateur, qui contrevient aux articles de la section 6, du présent règlement est passible d'une amende de 100\$. »

CHAPITRE III

Règlement uniformisé n° 215-2021 concernant la garde des animaux

3. Le Règlement uniformisé concernant la garde des animaux n° 215-2021 est modifié par ce suit :
 - a. l'ajout de l'article 1.1 suivant :

« **1.1.** Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement concernant la garde des animaux numéro ANI-2020 ».
 - b. La suppression de l'article 50 paragraphe 3 de l'article 98 ;
 - c. L'abrogation de l'article 87 ;

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS FINALES

4. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim
trésorière

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-

Avis de motion : 13 septembre 2021
Présentation du projet de règlement : 13 septembre 2021
Adoption du règlement : 4 octobre 2021
Entrée en vigueur : 6 octobre 2021

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

09. AUTORISATION PAIEMENT SINTRA INC. – retenue de 5 % pour le rang de l'Île et chemin de la Commune

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réfection du pavage sur une partie du rang de l'Île et le chemin de la Commune par le biais de la résolution no. 2020-08-296 ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de garantie au montant de 6 730,99 \$ (taxes en sus) avait été effectuée sur ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de verser ledit montant à Sintra inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-375

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue à l'entreprise Sintra au montant de ± 6 730,99 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521

10. AUTORISATION PAIEMENT SINTRA INC. – réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière – règlement d’emprunt 218-2021

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière par le biais de la résolution no. 2021-03-104 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, il faut donc procéder au paiement de la facture ;

2021-10-376
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Sintra au montant de ± 928 291,96 \$ (taxes en sus) à partir du prêt temporaire du règlement d’emprunt 218-2021 ;

QUE la municipalité a reçu le 28 septembre 2021 une dénonciation de contrat de Services Infraspéc Inc. pour un montant de 67 000 \$ avant taxes

AINSI le montant de 928 291,96 \$ (taxes en sus) sera libéré à l’entreprise Sintra lorsqu’une quittance de paiement à l’entreprise Services Infraspéc Inc. sera déposée à la municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026

11. RÉFECTION DE PAVAGE – rang St-Louis – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Sintra a été mandatée afin de procéder à la réfection du pavage sur une partie du rang St-Louis par le biais de la résolution no. 2021-05-166 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, il faut donc procéder au paiement de la facture ;

2021-10-377
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Sintra au montant de ± 93 235,44 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521

12. AUTORISATION PAIEMENT MÉCANIQUE CRD – réparation plaque d’acier coin rues Maurault et Descôteaux

CONSIDÉRANT QUE des réparations sur une plaque d’acier ont été nécessaires au coin des rues Maurault et Descôteaux ;

2021-10-378
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture émise par Mécanique CRD au montant de ± 429 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins ensemble Pierreville » 02-320-00-521

HYGIÈNE DU MILIEU

13. PROGRAMME DE QUALIFICATION MONSIEUR SYLVAIN BARDIER – Traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la carte de qualification en traitement des eaux usées de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, est échue ;

2021-10-379

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de 118 \$ afin de permettre à monsieur Sylvain Bardier de renouveler son certificat de qualification en traitement des eaux usées pour les étangs aérés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Congrès et formation - Voirie » 02 320 00 454*

14. AUTORISATION PAIEMENT MÉCANIQUE CRD – réparation plaque d'acier station d'épuration des eaux usées secteur Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE des réparations sur une plaque d'acier étaient nécessaires à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

2021-10-380

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture émise par Mécanique CRD au montant de ± 429 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R-TEU ND » 02-414-00-521

15. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT MONSIEUR OLIVIER RAFFESTIN– 130, rue Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 130, rue Haut-de-la-Rivière, monsieur Olivier Raffestin demande l'autorisation de se connecter sur le réseau d'égout de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement se feront uniquement sur le terrain du propriétaire, soit monsieur Olivier Raffestin ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les frais au moment de la construction du réseau d'égout ont déjà été acquittés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est en accord avec la demande de branchement au réseau d'égout de la municipalité du propriétaire du 130, rue Haut-de-la-Rivière ;

2021-10-381

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement de la propriété sise au 130, rue Haut-de-la-Rivière, appartenant à monsieur Oliver Raffestin, sur le réseau d'égout de la municipalité ;

QUE le propriétaire du 130, rue Haut-de-la-Rivière s'engage à procéder à ses frais aux travaux de raccordement et de hors de l'emprise de la Municipalité de Pierreville, selon les normes prescrites au règlement 073-2007 ;

QUE le propriétaire du 130, rue Haut-de-la-Rivière s'engage à payer tout au long de l'emprunt, la taxe spéciale concernant les travaux d'assainissement des eaux usées ainsi que toute autre taxe servant à l'entretien de l'usine d'épuration et/ou au réseau d'égouts appartenant à la Municipalité de Pierreville.

**16. DEMANDE DE MONSIEUR PHILIPPE BEAUREGARD –
entrée d'eau pour bâtiment agricole au 392, rang Chenal-Tardif**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 392, rang du Chenal-Tardif a fait une demande à la Municipalité de Pierreville afin de raccorder un bâtiment agricole au réseau d'aqueduc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est en accord avec la demande de raccordement du propriétaire du 392, rang du Chenal-Tardif pour son bâtiment agricole ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-382

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement à l'aqueduc municipal du bâtiment agricole de la propriété sise au 392, rang du Chenal-Tardif et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité pour le raccordement d'aqueduc ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main d'œuvre, ainsi que tous les frais y afférent selon le règlement 214-2020 seront payés par les propriétaires du 392, rang du Chenal-Tardif ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain-Bardier.

**17. DEMANDE DE MONSIEUR OLIVIER NOËL ET MADAME
GENEVIÈVE BROUILLETTE – entrée d'eau et d'égout pour
le 12, rue Plamondon**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la construction de la résidence au 12, rue Plamondon, les propriétaires demandent l'autorisation de raccorder celle-ci aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement se feront uniquement sur le terrain des propriétaires, soit monsieur Olivier Noël et madame Geneviève Brouillette ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est en accord avec la demande de raccordement au réseau d'aqueduc des propriétaires du 12, rue Plamondon ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-383

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux de la propriété sise au 12, rue Plamondon et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité pour le raccordement d'aqueduc et d'égout ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main d'œuvre, ainsi que tous les autres frais y afférent selon le règlement 214-2020 seront payés par la propriétaire du 12, rue Plamondon ;

QUE le propriétaire du 12, rue Plamondon s'engage à payer tout au long de l'emprunt, la taxe spéciale concernant les travaux d'assainissement des eaux usées ainsi que toute autre taxe servant à l'entretien de l'usine d'épuration et/ou au réseau d'égouts appartenant à la Municipalité de Pierreville ainsi que toute taxe relative au réseau d'aqueduc.

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain-Bardier.

18. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Adoption du budget 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a déposé, en date du 16 septembre 2021, ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-384

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 427 361 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 222 660 \$ pour la municipalité comparativement à 209 979 \$ dans les prévisions budgétaires 2021, pour un total de 244 610 \$ (222 660 \$ + 21 950 \$) ;

DE PLUS, d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 38 611 \$ représentant une quote-part de 21 950 \$ pour la municipalité comparativement à 7 759 \$ dans les prévisions budgétaires 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat eau – RIAEP Bas-St-François » 02 413 00 951 - « Contribution immo. — Régie eau » 02 413 01 95

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

19. MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2021-06-246 AIDE FINANCIÈRE À LA COOP DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN – trottoir en pavé uni chauffant et stationnement en oblique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2021-06-246 à l'alinéa 7 afin de changer la date du 1^{er} novembre qui est inscrite pour le versement de l'aide financière au montant de 48 000 \$ pour le trottoir en pavé uni chauffant et le stationnement en oblique ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-385

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date du 1^{er} novembre 2021 pour le 1^{er} juillet 2022 en ce qui concerne le versement de 48 000 \$ pour le trottoir en pavé uni chauffant et le stationnement en oblique

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

20. DEMANDE DE DON CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QU'une demande de don nous est faite par le Cercle des fermières ;

2021-10-386

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 200 \$ à l'organisme Cercle des Fermières.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02-701-90-990

21. DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE D'YOUVILLE – impression dépliants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de la Fabrique Marguerite-D'Youville afin de procéder à l'impression de 1 500 copies du feuillet paroissial pour leur campagne de don annuelle ;

2021-10-387

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Fabrique Marguerite D'Youville à utiliser les services de photocopieur de la Municipalité de Pierreville, et ce, sans frais.

22. AUTORISATION PAIEMENT ENTRAINEURS/ARBITRES ET PERSONNE EN CHARGE DU SOCCER – saison 2021

CONSIDÉRANT QUE la saison de soccer est terminée, il faut procéder au paiement du personnel entraîneur et les arbitres ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs avait fait une entente avec Mme Joannie Courchesne afin qu'elle puisse être la personne responsable de l'organisation pour la saison de soccer 2021 puisque notre agente aux Loisirs et à la vie communautaire avait demandé un congé sans solde et que par le fait même nous perdions notre personne en charge du soccer ;

2021-10-388

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du personnel entraîneur et des arbitres pour la saison de soccer 2021 au taux horaire de 20 \$/heure tels que détaillé ici-bas :

Samuel Bourque	1 521 \$
Alexis Bourque	1 220 \$
Olivier Bourque	160 \$
Yanick Desmarais	330 \$
Antoine Jutras	402 \$
William Bérubé	400 \$
Guillaume St-Pierre	150 \$

Pour un total de 4 183 \$ pour les entraîneurs et les arbitres pour la saison 2021.

QUE la rémunération de Mme Joannie Courchesne sera payée ultérieurement au taux horaire de 25 \$/heure puisque celle-ci habite à l'extérieur de la municipalité et qu'une rencontre avec le comité des Loisirs doit avoir lieu.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville soccer » 02 701 52 690

23. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM a été mandaté dans le projet du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture datée du 31 août 2021 pour des honoraires professionnels de monsieur Marc-André Harnois pour la gestion du projet pour les mois de février, mars, avril, mai et juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 3 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-389

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois aux taux mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 299,76 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014

24. CENTRE COMMUNAUTAIRE- Achat d'un défibrillateur et d'une trousse de premiers soins

CONSIDÉRANT QU'une demande a été soumise par le responsable des activités de badminton soit M. Sylvain Jutras afin de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur, puisque celui-ci peut sauver des vies en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT QU'un joueur s'est blessé à un pied en pratiquant des activités physiques au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Nadeau mairesse par intérim a contacté M. Sylvain Houle directeur général de la Coop de Santé Shooner Jauvin, et ce, afin de choisir le défibrillateur le plus adéquat puisqu'il existe de nombreux défibrillateurs sur le marché ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-390

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un défibrillateur externe entièrement automatisé de marque ZOLL AED pour un montant de 1 895 \$ (taxes en sus) ainsi qu'une armoire métallique murale pour un montant de 224,95 \$ (taxes en sus) et ce pour un total de 2 119,95 \$ (taxes en sus) ;

DE PRÉVOIR des séances de formation à plusieurs personnes puisqu'il est important de comprendre le fonctionnement de cet équipement afin de pouvoir l'utiliser adéquatement ;

DE PLUS IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins de fonctionnalité supérieur, et ce, jusqu'à un maximum de 350 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet divers-autres » 03 310 00 006 et : « BND- Centre communautaires » 02-701-20-690

25. AUTORISATION PAIEMENT MÉCANIQUE CRD – réparation banc de parc coin Maurault et Lt Gouv. Paul Comtois

Cet élément est reporté.

26. AFFAIRES DIVERSES

27. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Régie de gestion des déchets – rapports mensuels d'août pour le compost (28,02 tm), la récupération (10,33 tm) et les déchets (72,58 tm).
- La Fondation Santé BNY a présenté ses réalisations pour la dernière année et en cours. Entre autres, les CLSC de Gentilly, Pierreville et Fortierville ont reçu 2 000 \$ pour des équipements médicaux ainsi que pour du matériel de jeux et livres pour la gestion des émotions des 6-13 ans.

28. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-10-391

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h53.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière